

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 MARS 2023

## N° 1

Date de convocation : 24.02.2023

Date d'affichage : 23.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaires, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Annick BREITENBACH, Sarah BREITENBACH, Chantal RENOUF, Nelly DELAHAYE, Steve VANHEULE, Jean-Marie BOIDIN, Nadège CAREME, Guillaume HOOGTERP.

Absents excusés : M. Sébastien PUBLIER, Mmes Monique MERCIER, Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL.

### **Ordre du Jour :**

- Consultation des comptes administratifs 2022 (Commune, assainissement, CCAS).
- Choix des subventions 2023 et cotisations organismes.
- Réflexion sur investissements 2023 avant élaboration du budget primitif.
- Participations du SIVOS aux frais d'électricité, eau, ménage des locaux. Délibération.
- Informations sur budget SIVOS 2023.
- Urbanisme : projet immobilier et lancement PC maison des associations.
- SERPN : informations sur le prix de l'eau.
- Stationnement des gens du voyage : délibération.

Questions diverses.

### **1) Consultation des comptes administratifs 2022 :**

#### **COMMUNE :**

Résultat 2020 : 613 840.34 – (186 176.00 RAR Dépenses– 27 695.00 RAR Recettes) = 455 359.34 €

Mandats émis 2022 : 500 554.01 €

Titres émis 2022 : 618 543.99 €

Résultat global 2022 : 573 349.32 – 47 018.00 (RAR) = 526 311.32 €

#### **ASSAINISSEMENT :**

Résultat 2021 : 118 243.76 €

Mandats émis 2022 : 13 348.79 €

Titres émis 2022 : 25 665.62 €

Résultat global 2022 : 130 560.59 €

#### **CCAS :**

Résultat 2021 : 13 511.13 €

Mandats émis 2022 : 11 141.28 €

Titres émis 2022 : 5 360.00 €

Résultat global 2022 : 7 729.85 €

2) **Choix des subventions et cotisations 2023 :**

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANT SUBVENTION 2023</b>
<b>C.C.A.S.</b>	<b>5 000</b>
ASSOCIATION SAINT MARTIN	800
COMITE DES FETES	1 200
CROIX ROUGE	150
AS DE CHŒUR	600
OBJECTIF PHOTO 27	500
LES SOULIERS CROSVILLAIS	500 + 300 (PSC1 prévention secours civique niveau 1)
AVEC LES ENFANTS	500
BTC DU PLATEAU	500
COOPERATIVE SCOLAIRE	600 + 1 000 Voyage scolaire
JEUNES SAPEURS POMPIERS	300
U.V.N.	200
FOOTBALL CLUB du pays du Neubourg	200
AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE	200
LE SOUVENIR FRANCAIS	150
VIE ET ESPOIR (aide aux enfants malades)	200
IME Beaugesnil	200
<b>TOTAL SUBVENTIONS (HORS C.C.A.S)</b>	<b>6 800 + 1 300 except.</b>
<b><u>COTISATIONS</u></b>	
U.M.E.E. Union mairies et élus de l'Eure	117
AMR 27 maires ruraux	90
FONDATION DU PATRIMOINE	100
AMIS MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	120
CAUE 27	162.00
<b>TOTAL COTISATIONS</b>	<b>589.00</b>

3) **Investissements 2023 :**

202	Frais doc urbanisme	10 000
2031	Frais études (salle association, archi clocher église)	30 000
2033	Frais d'insertion	5 000
2111	Terrains nus	170 000
2156	Point eau incendie (rte moulin brûlé)	5 000
2131	Cimetière	10 000
2171	Voirie (rte cesseville avec CCPN)	3 000
2172	Aménagement de terrain	10 000
2157	Matériel et outillage technique	2 000
	<b>TOTAL</b>	<b>245 000</b>

#### **4) Participation du SIVOS aux frais de fonctionnement des écoles (eau, EDF, ménage) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le SIVOS est tenu d'assurer financièrement le fonctionnement des écoles du regroupement et l'entretien des bâtiments scolaires. Ces dépenses actuellement réglées par la commune sont appelées au SIVOS en fonction de la consommation sur **les années 2021 et 2022.**

- Consommation EDF sur bâtiments scolaires : 7 632 €
- Consommation eau potable : 484 €
- Coût d'un agent pour l'entretien des locaux : 14 700 €

**Le coût total s'élève à 22 816 €.**

Après constatation des dépenses, le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de demander au SIVOS le remboursement du montant ci-dessus énoncé, pour les années 2021 et 2022.

#### **5) Informations sur le budget SIVOS 2023 :**

La participation communale pour budget du SIVOS 2023 s'élève à **61 562.27 €.**

*Pour rappel : 86 163.75 € en 2021, 61 061.19 € en 2022.*

Un poste d'enseignant est menacé au sein du SIVOS à la rentrée prochaine.

#### **6) Urbanisme : projet immobilier et lancement PC maison des associations :**

Projet immobilier : La commune souhaite acquérir un terrain via un portage financier par l'EPFN en vue d'implanter des logements locatifs abordables ayant pour vocation d'accueillir de préférence des jeunes familles afin de pérenniser l'école et apporter un dynamisme démographique. Le responsable du pôle programmation et contractualisation de l'EPFN est invité prochainement à la mairie pour échanger sur un éventuel portage foncier.

Le CAUE de l'Eure est sollicité en amont pour un conseil portant sur l'économie du projet, typologie, forme des logements, et insertion dans le site. Suite à la présentation d'une première étude, cet organisme propose à la commune de lancer une analyse plus approfondie du projet, via une convention. Un projet de convention sera transmis à la commune pour réflexion.

Maison des associations : le permis de construire a été déposé le 21 février 2023 à la CCPN pour instruction.

#### **7) SERPN : informations sur le prix de l'eau.**

M. Gilbert ROUSSEL fait un compte-rendu exhaustif suite à la dernière réunion du SERPN (eau potable) pour informer le conseil que le prix de l'eau au m3 et l'abonnement vont fortement augmenter à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

- 1.70 € le m3 (au lieu de 1.60 €)
- 45 € l'abonnement (au lieu de 35 €)

A noter que les conséquences de l'augmentation de l'eau pour les entreprises seront considérables.

#### **8) Stationnement temporaire sur la place communale :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil la difficulté de réglementer le stationnement des véhicules intempestif sur la place communale, et propose de rédiger un arrêté dans ce sens.

Ainsi, il propose l'obligation de requérir son autorisation pour tout stationnement sur ce lieu dépendant du domaine public.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité M. Le Maire à rédiger un arrêté en vue de demander expressément son autorisation avant tout stationnement temporaire de véhicules.

Après consultation des services de la Préfecture, cet arrêté est déjà applicable au niveau préfectoral.

QUESTIONS DIVERSES :

Une demande est formulée pour la réfection d'une partie de la route du Moulin Brûlé, au niveau du carrefour de la route du Moulin Brûlée et de la RD 133 (route de Louviers). Les services de la CCPN se sont engagés pour faire des travaux à neuf pour cette partie de route.

*Fin de la séance.*

**Prochaine réunion du conseil municipal : JEUDI 6 AVRIL 2023 à 19h 15**